

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 08 MAI 2014

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre-Président ;
Mrs Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT,
Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, *Echevins*
Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit DEGHOIRAIN, Marie-
Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Salvatore
CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA (*absente de la séance
publique du point n°2 au point n°4 inclus*) , Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane
SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Anne-Marie
CALLEWAERT, *Conseillers*

Mme Eugénie RUELLE, *Présidente du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur Général f.f..*

EXCUSES :

Mr Kevin VAN HOUTER
Mme Judith PHILIPPE
Mr Frédéric JOIE

*Convoquée en date du 30 avril 2014, la séance est présidée par Monsieur
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 08 mai 2014

à 20 h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

PROTOCOLE

1. Mise à l'honneur d'un Vétéran américain

Le Conseil communal est invité à mettre à l'honneur Monsieur Isaac Curtis PHILLIPS, Vétéran américain, qui a participé au Débarquement de Normandie en juin 1944. Il a été décoré des insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur par l'Ambassadeur de France en Belgique, le 28 mars 2014.

Mise à l'honneur

JURIDIQUE

2. Foires d'été et d'hiver sur la Grand Place de Binche – Nouveaux plans – Activités foraines et ambulantes de gastronomie foraine – Nouveau règlement – Adoption

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur les nouveaux plans relatifs aux foires d'été et d'hiver sur la Grand Place de Binche et à adopter le nouveau règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine, sur les fêtes foraines publiques et le domaine public.

M. Piret relève que, alors que des attractions sont présentes lors du carnaval de Buvrines, le règlement ne prévoit aucune foire pour cette entité.

M. Devin répond que ces attractions ne sont pas organisées en champ de foire, raison pour laquelle elles ne figurent pas au règlement.

M. Piret indique par ailleurs se réjouir des dates choisies pour la foire d'hiver, qui ne chevaucheront en principe plus les fêtes de fin d'année, ce qui est positif pour le commerce en Centre-Ville.

Accord à l'unanimité

3. Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014/2017 **- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014/2017, qui permet à la Ville de Binche de bénéficier d'une allocation financière d'un montant de 71.721,80 €, pour la mise en place de politiques en matière de prévention et de sécurité.

M. Calvagna demande des précisions quant au service organisé via ce plan. Il craint que celui-ci ci soit redondant avec les services de police locale. Aussi, il demande des précisions sur le mode de désignation de l'agent de prévention et sécurité qui sera chargé du suivi du plan.

M. Devin explique que le plan ne sera absolument pas redondant avec le service de police. 4 axes de travail ont été déterminés dans le cadre de ce plan. L'exécution du plan consistera à mettre en place des moyens permettant de développer un travail de prévention et de sensibilisation sur les 4 axes déterminés. Il s'agit donc de mettre en place une approche différenciée, et des moyens supplémentaires à cet effet, afin de lutter contre les phénomènes choisis. Au niveau de la sélection de l'agent de sécurité et prévention, il explique que celle-ci se fera dans le cadre d'un appel à candidatures public, organisé conformément au règlement de travail. L'agent sera en charge de la mise en œuvre du plan de sécurité et prévention et des sanctions administratives. En effet, la législation dernièrement modifiée étend le champ d'application des sanctions administratives au niveau communal. Celles-ci seront possibles afin de sanctionner des comportements inciviques qui ne sont actuellement plus poursuivis judiciairement. Aussi, la majorité estime que le suivi local, rapide et systématique de ces comportements à la suite de leur constat est le meilleur moyen de les prévenir. Cette politique constitue l'un des axes du PSSP. Elle sera l'une des fonctions de l'agent recruté dans le cadre du plan. La mise en œuvre du plan se fera évidemment en pleine collaboration entre services de la Ville et de la Zone de Police.

Accord à l'unanimité

4. Organisation du « Village-Kid'z RTL » à Binche – Convention de partenariat entre la Ville de Binche et la S.A. RTL Belgium – Accord **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'organisation du « Village-Kid'z RTL » en date du 18 mai 2014, à la Cité Joseph Mertens à Waudrez et sur la convention de partenariat.

Accord à l'unanimité

APPEL A PROJETS FEDER

5. Appel à projets « FEDER » – Proposition des portefeuilles pour les projets de la Ville de Binche dans le cadre de l'appel à projets des « Fonds Structurels Européens 2014/2020 » **- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance des portefeuilles et des projets déposés par la Ville de Binche, dans le cadre de l'appel à projets des « Fonds Structurels Européens 2014/2020 ».

M. Piret relève que les conseillers sont simplement appelés à prendre connaissance des projets européens. Il demande si ceci est normal.

M. Devin précise qu'en effet, la Ville de Binche entre les projets auprès de la Wallonie, chargée par l'Europe de la répartition des fonds. Sur ce point, et conformément à la procédure, le Collège informe le Conseil des dossiers qu'il introduira dans le cadre de l'appel à projets. Il précise que si les projets proposés rentrent dans le vade-mecum, il n'y a aucune certitude quant à la bonne acceptation de ces projets. Il ne s'agit donc pas d'un engagement à réaliser mais d'une information sur les intentions de la Ville sur l'appel à projets européens 2014-2020. En cas d'acceptation de ces projets, leur mise en œuvre nécessitera des décisions communales ultérieures, au Conseil communal, de type budgétaire et en marchés publics notamment.

M. Piret comprend que beaucoup de dossiers sont lancés et que la Ville cherche à présent à les financer. Il demande confirmation. Aussi, il entend parler d'un écoquartier sur le site Marvan/Îlot Pastures. Il demande si ce projet remplace la phase 1 du PRU.

M. Devin répond qu'effectivement, la majorité a fixé un projet de Ville, fil conducteur de sa politique. Au gré des appels à projets, elle sollicite les financements qui permettront ou faciliteront la mise en œuvre de ce projet de Ville. Au niveau du site Marvan, le projet demeure celui de la phase 1 du PRU, à l'exception du maintien du Hall Relais et de la Maison de l'Entreprise, qui demeurent sur le site, contrairement à la prévision du PRU. En effet, suite à discussion avec l'IDEA, compte tenu du maintien d'activité en Centre-Ville que ces dispositifs permettent et de la qualité architecturale des bâtiments concernés, l'IDEA sollicite des fonds européens la rénovation des immeubles concernés. La Maison de l'Entreprise et le Hall Relais seraient maintenus sur le site, contrairement à la prévision du PRU. Quant à l'écoquartier, M. Devin explique que la volonté de la fiche-projet est de s'associer l'expertise de spécialistes en urbanisme, architecture, de l'UMons, qui aideront à développer, sur le territoire du PRU, derrière la rue Schweitzer notamment, des quartiers performants, répondant aux normes environnementales les plus strictes.

M. Piret indique que la fiche parle d'un écoquartier sur l'Îlot Pastures, ce qui est en contradiction avec la réponse de M. Devin qui indique que la fiche-projet concerne davantage la ZACC Sainte-Anne.

M. Devin indique qu'effectivement, la fiche-projet est imprécise à cet égard.

Prise de connaissance

AFFAIRES ECONOMIQUES

6. Union des Villes et Communes de Wallonie – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 07 mai 2014

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les comptes 2013 ;
- approuver le budget 2014 ;
- approuver la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.

Accord à l'unanimité

7. IMIO – Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle « IMIO » – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 05 juin 2014

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver l'ordre du jour pour les points suivants :

- présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;

- présentation du rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes ;
- présentation et approbation des comptes 2013 ;
- décharge aux administrateurs ;
- décharge aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes ;
- nomination de l'Administrateur représentant les Intercommunales au sein d' « IMIO ».

Accord à l'unanimité

8. SWDE – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2014

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2013 ;
- approuver les bilans, le compte de résultats et les annexes au 31 décembre 2013 ;
- approuver la décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires aux comptes.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

9. Comptabilité générale de la Régie Foncière – Etat des recettes et des dépenses – Exercice 2013

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver l'état des recettes et des dépenses de la Régie Foncière communale de Binche, pour l'exercice 2013.

Accord à l'unanimité

10. Régie Foncière – Acquisition d'une parcelle à la rue des Arquebusiers à Binche – Parcelle cadastrée section A n° 229D pour une contenance de 5a 16ca

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 229D, pour une contenance de 5a 16ca, au montant de 5.160 €.

Accord à l'unanimité

11. Régie Foncière – Vente d'une parcelle communale à la rue de Ressaix à Binche – Parcelle cadastrée section D n° 232/03 pour une contenance de 23ca 43dma

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente de la parcelle communale cadastrée section D n° 232/03, pour une contenance de 23ca 43dma après mesurage, au montant de 1.200 €.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

12. FIC 13-16 – Aménagement de la rue Salvador Allende à Leval -Trahegnies
- Approbation des conditions et du mode de passation

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 790, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « FIC 13-16 - Aménagement de la rue Salvador Allende à Leval-Trahegnies », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 289.049,88 € hors TVA ou 349.750,35 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/73516-60 (n° de projet 20104231). Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/73516-60 (n° de projet 20104231) ;
- transmettre les documents au pouvoir subsidiant, Service Public de Wallonie, DGO4, Département des Infrastructures Subsidées, Direction des Voiries Subsidées, Boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR.

M. Piret demande si ces travaux de voirie susciteront autant de perturbation, d'hésitation que les phases précédentes de rénovation de la rue S. Allende.

M. Devin répond que le chantier ne concernera que les trottoirs, en raison du bon état de la chaussée et des égouts. Le périmètre de l'intervention est donc bien défini.

Accord à l'unanimité

13. FIC 13-16 – Travaux extraordinaires d'entretien de l'Avenue Victor Larock à Ressaix

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 791, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « FIC 13-16 Travaux extraordinaires d'entretien de l'Avenue Victor Larock à Ressaix », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 194.721,00 € hors TVA ou 235.612,41 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/735-60 (n° de projet 20140030) ;
- transmettre les documents au pouvoir subsidiant, Service Public de Wallonie, DGO4, Département des Infrastructures Subsidées, Direction des Voiries Subsidées, Boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR.

Accord à l'unanimité

14. Réfection d'un chemin agricole

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 799, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Réfection d'un chemin agricole », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier

général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 82.600,00 € hors TVA ou 99.946,00 €, 21% TVA comprise ;

- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 621/731-60 (n° de projet 20140046) ;
- solliciter une subvention pour ce marché auprès des autorités subsidiaires (SPW-DGO3).

Accord à l'unanimité

15. Travaux extraordinaires d'entretien du théâtre communal (moquette/parquet)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 792 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux extraordinaires d'entretien du théâtre communal (moquette/parquet) », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 48.347,09 € hors TVA ou 58.499,98 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1: remplacement moquette théâtre pour 2 cages d'escaliers, estimé à 12.090,90 € hors TVA ou 14.629,99 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: remplacement moquette théâtre pour grande salle et balcon, estimé à 21.198,34 € hors TVA ou 25.649,99 €, 21% TVA comprise ;
- lot 3: démontage et remise en place des sièges du théâtre communal, estimé à 15.057,85 € hors TVA ou 18.220,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 763/723-60 (n° de projet 20140044). Le crédit sera éventuellement adapté lors de la prochaine modification budgétaire extraordinaire.

M. Piret demande si, dans le choix de la couleur de la moquette, le Collège sera attentif à ne pas sélectionner une couleur trop salissante.

M. Fayt répond qu'elle sera sobre et reste à déterminer, n'étant pas prévue au Cahier des charges.

Accord à l'unanimité

16. Aménagement d'un terrain multisports à la Cité Jardin à Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 793, le montant estimé, le projet d'avis de marché et les plans du marché ayant pour objet « Aménagement d'un terrain multisports à Binche - Cité Jardin », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 92.100,00 € hors TVA ou 111.441,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 879/72105-60 (n° de projet 20140025) ;
- adapter l'intitulé de l'article budgétaire lors de la prochaine modification budgétaire ;
- solliciter une subside pour ce marché auprès des autorités subsidiaires.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

17. Acquisition de matériel de projection et de sonorisation

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 788 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition de matériel de projection et de sonorisation ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 20.661,16 € hors TVA ou 25.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 762/744-51 (n° de projet 20140012) ;
- approuver le principe des fournitures.

M. Piret demande à quelle fin ce matériel est commandé. Une utilisation de ce matériel sera-t-elle possible en intérieur et ou extérieur et pour la coupe du monde.

M. Tilmant répond que ce matériel ne pourra pas être utilisé pour la coupe du monde. En revanche, il pourra être utilisé pour les séances du cinéma en plein air.

M. Piret demande s'il pourra être prêté au monde associatif.

M. Tilmant précise qu'au vu de la spécificité et de la fragilité de ce type de matériel, il ne sera pas prêté mais réservé pour les activités Ville.

Accord à l'unanimité

18. Acquisition de matériel pour le Service Incendie

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 796 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition de matériel pour le Service Incendie ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.057,85 € hors TVA ou 9.750,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1: défibrillateurs externes full automatisés, estimé à 1.404,96 € hors TVA ou 1.700,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: achat de matériel d'équipement et d'exploitation pour l'auto pompe Renault installation de support ARI PSS, estimé à 2.520,66 € hors TVA ou 3.050,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 3: achat de matériel d'équipement et d'exploitation pour le contrôle des appareils respiratoires et remplacement de pièces défectueuses, estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 351/744-51 (n° de projet 20140013) ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

19. Acquisition d'équipements informatiques pour le Service Incendie

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 794 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition d'équipements informatiques pour le service incendie (Matériel - logiciels) ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 25.000,00 € hors TVA ou 29.338,84 €, TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1: système d'Information Géographique & Plate-forme collaborative ;
- lot 2: outil logiciel permettant la réalisation de plan d'intervention incendie en ligne avec participation de l'exploitant ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 351/742-53 (n° de projet 20140014).

Accord à l'unanimité

20. Acquisition de gros outillage pour les ateliers du Service des Travaux

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 795 et le montant estimé du marché « Acquisition de gros outillage pour les ateliers du Service des Travaux ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 14.366,89 € hors TVA ou 17.383,94 €, 21% TVA comprise ;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/744-51 (n° de projet 20140036).

M. Piret demande s'il est exact que des vols ont lieu au service des travaux et, si oui, quelles mesures sont prises afin d'y mettre fin.

M. Devin répond que des vols ont eu lieu au service des travaux. Des mesures ont été prises afin de lutter contre ces vols, de type technique et par une collaboration avec la Police.

Accord à l'unanimité

21. Remplacement du bac de la nacelle

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le marché public « Remplacement du bac de la nacelle », estimé à 4.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/744-51 (n° de projet 20140041) ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

22. Remplacement de l'armoire réfrigérante de la cuisine du Kursaal

- **Procédure d'urgence**
- **Ratification de l'attribution**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- prendre acte de la décision prise par le Collège communal en séance du 31/03/2014 d'attribuer le marché réf. 785 « Procédure d'urgence - Remplacement de l'armoire réfrigérante de la cuisine du Kursaal » au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit Réfrigération Guyaux, Rue Marsannay la Côte, 49D à 5032 Mazy, pour le montant d'offre contrôlé de 2.740,00 € hors TVA ou 3.315,40 €, 21% TVA comprise ;
- approuver le paiement suivant les dispositions prévues à l'article L1311-5 du Code de la démocratie locale, à l'article qui sera prévu lors de la prochaine modification budgétaire.

Accord à l'unanimité

23. Acquisition de mobilier pour les écoles communales

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 798 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition de mobilier pour les écoles communales ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 10.322,00 € hors TVA ou 12.489,62 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 722/741-98 (n° de projet 20140007).

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

24. Statut pécuniaire du personnel communal – Propositions de modifications – Chèques repas

- **DECISION**

Suite aux remarques de l'ONSS, le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications du statut pécuniaire par révision des articles 89 et 93.

Accord à l'unanimité

25. Règlement de travail du personnel communal – Propositions de modifications – Chèques repas

- **DECISION**

Suite aux remarques de l'ONSS, le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications de l'annexe 6 « *Règlement communal relatif à l'octroi de chèques repas* » du règlement de travail du personnel communal, par une révision des Par.4 et 8.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

26. Plan de Cohésion Sociale – Rapport d'activités 2013 – Rapport financier 2013 – Adoption

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le rapport d'activités ainsi que sur le rapport financier pour l'année 2013.

Accord à l'unanimité

27. Plan de Cohésion Sociale – Paiement du solde de la subvention « Article 18 » à l'Asbl CERAIC pour l'année 2013

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le paiement du solde de la subvention « Article 18 » à l'Asbl CERAIC pour l'année 2013.

Accord à l'unanimité

28. Plan de Cohésion Sociale – Convention d'occupation à finalité sociale – Accord

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- la convention d'occupation à finalité sociale proposée par le propriétaire, l'ISSH et le preneur, la Ville de Binche ;
- la charge financière annuelle, le loyer et les charges, qui incombent au preneur (article 3 et 5 de la convention) ;
- tout(es) autres responsabilités et/ou engagements pris par le preneur et fixé(es) dans la convention.

Accord à l'unanimité

PLAINE DE JEUX

29. Plaine de jeux 2014 – Octroi d'une provision de trésorerie pour la gestion journalière de la plaine de jeux

- DECISION

Afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers, le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie d'un montant de 1000 €, à la responsable de la plaine de jeux communale, pour la période du 07 juillet 2014 au 25 juillet 2014.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

30. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Tableau de la population scolaire arrêté au 31 janvier 2014

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de la population scolaire arrêté au 31 janvier 2014, pour l'Académie de Musique, de Danse et de Déclamation de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

31. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Tableau de la population scolaire arrêté au 31 janvier 2014

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de la population scolaire arrêté au 31 janvier 2014, pour l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

32. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Compte – Exercice 2013

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2013, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, en sa séance du 03 avril 2014, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 7.469,21 € ;
- Dépenses : 4.873,28 € ;
- Excédent : 2.595,93 €.

M. Piret souligne que la notion d'excédent dans un compte de Fabrique est erroné dès lors qu'un éventuel boni est automatiquement repris afin de financer l'exercice ultérieur, à la faveur d'une réduction de la dotation communale.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Benoit DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention: 10

Laurent ARMAN, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL, Eugénie RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT

33. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray – Budget – Exercice 2014

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2014, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray, en sa séance du 05 septembre 2013, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 7.854,00 € ;
- Dépenses : 7.854,00 €.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Benoit DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention: 10

Laurent ARMAN, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL, Eugénie RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT

PROJET DE PROCES-VERBAL

34. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 04 avril 2014

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 04 avril 2014.

Accord à l'unanimité sans remarque

DIVERS :

M. Piret demande des renseignements concernant l'octroi d'un permis d'urbanisme à la rue de la Source à Leval. Il est interpellé concernant un permis délivré pour l'implantation d'une habitation ne respectant pas la distance à voirie et rendant par conséquent la circulation difficile. L'implantation de cet immeuble aurait également pour conséquence le détournement des eaux d'une source qui alimentait des étangs. Les eaux de cette source auraient depuis la mise en œuvre du permis, été canalisées à l'égout. Cette situation, si vérifiée, est déplorable d'un point de vue écologique. Il demande des informations sur ce dossier.

M. Devin indique que la question est technique et que tous éléments de réponse seront fournis lors du prochain Conseil communal.

*

La séance publique est levée